

ADOPTÉ

Sont présents:

Claude Beauregard, délégué de l'ARENAP
André Bédard, président de l'ARRUQAR
Michelle Bordeleau, déléguée de l'APRÈS-INRS
Suzanne Camirand, déléguée de l'ARUQTR
Magella Cantin, président de l'APRÈS-INRS
Toussaint, Fortin, délégué de l'ARUQO
Claude Laferrière, délégué de l'APR-UQAM
Ghislain Laflamme, président de l'ARUQAC
*Hélène Laplante, vice-présidente à la trésorerie de la FRUQ
*Pierre Laplante, responsable du dossier des assurances collectives à la FRUQ
Légaré, Dominique, déléguée de l'ARUQSS
*Denise L'Archevêque, vice-présidente au secrétariat de la FRUQ et délégué de l'ARTÉLUQ
Jean-Claude Montplaisir, déléguée de l'ARUQTR
*Gaétan Naud, responsable du dossier des régimes de retraite à la FRUQ
Clémence Neault, présidente de l'ARUQSS
Yvon Pépin, délégué de l'APR-UQAM
Jean Roy, président de l'APRR-UQTR
*Serge Tessier, président de la FRUQ et délégué de l'ARUQAT
Anne Thibaudeau, présidente de l'ARRÉTS

Invité: Martin Hudon, adjoint au secrétaire général de l'Université du Québec et conseiller juridique

** Membre du Conseil d'administration de la FRUQ*

Ouverture de l'assemblée

Le président accueille les participants et leur souhaite la bienvenue à la vingt et unième assemblée générale de la FRUQ. Il rappelle que monsieur Martin Hudon, adjoint au secrétaire général de l'Université du Québec et conseiller juridique, fera une courte présentation des faits marquants du réseau de l'Université du Québec au cours de la dernière année et que le dîner sera servi immédiatement après.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président Serge Tessier présente le projet d'ordre du jour aux membres de l'assemblée.

Résolution AG21-01

Sur proposition de Magella Cantin, avec l'appui de Jean-Claude Montplaisir, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour présenté par le Conseil d'administration.

2. Adoption et suivis du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 novembre 2016

2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 novembre 2016

Résolution AG21-02

Sur proposition de Clémence Neault, avec l'appui d'Yvon Pépin, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 16 novembre 2016.

2.2. Suivis du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 novembre 2015

Le président rappelle que plusieurs suivis seront présentés dans le cadre des différents points de l'ordre du jour.

Il ajoute qu'il a communiqué avec les hôtels qui avaient conclu des ententes de tarifs préférentiels pour les membres de la FRUQ. Il n'y a pas de compilation particulière découlant de ces ententes et obtenir des statistiques sur la fréquentation de ces hôtels par les membres de la FRUQ demeure difficile. Les hôtels concernés, tout comme EurocarTT, ont cependant acceptés de reconduire l'entente initiale et le site web de la FRUQ a été mis à jour en conséquence.

Serge Tessier souligne la nomination de Johanne Jean à titre de présidente de l'Université du Québec pour un premier mandat de cinq ans qui a débuté le 2 juillet 2017. Madame Jean était, depuis 2014, rectrice de l'UQAT.

3. Demande d'adhésion de l'Association des retraitées et retraités de l'École de Technologie Supérieure (ARRÉTS)

L'Association des retraitées et retraités de l'École de Technologie Supérieure (ARRÉTS) a formulé une demande d'admission à la Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ) en date du 5 avril 2017. Cette demande était accompagnée des statuts et règlements de l'Association adoptés lors de l'Assemblée générale annuelle des membres.

Anne Thibaudeau souligne que plusieurs tentatives de mettre sur pied une association ont été faites durant les dernières années, mais sans succès. Les démarches des derniers mois ont été plus fructueuses et ont donné lieu, en novembre 2016, à l'assemblée de fondation de l'ARRÉTS et en avril dernier à une demande d'affiliation à la FRUQ.

Les membres de l'ARRÉTS, actuellement 40 des 140 retraités, sont des professeurs et des employés de l'ÉTS ainsi que des préretraités ou des personnes qui ont signifié leur décision de prendre leur retraite dans l'année. Pour 2018, l'Association souhaite, notamment l'émission d'une carte de membre, la mise sur pied d'un site web et revoir l'entente de coopération avec l'ÉTS. Forfait cellulaire, activité pour les personnes de 65 ans et plus sont quelques-uns de sujets actuellement en discussion avec l'établissement.

Le président ajoute que la demande d'adhésion étant conforme aux exigences de la FRUQ, lors de leur réunion du 1^{er} mai dernier, les membres du Conseil d'administration ont résolu à

l'unanimité, d'admettre l'Association des retraitées et retraités de l'École de Technologie Supérieure à la Fédération des retraités de l'Université du Québec.

Les membres félicitent la présidente, Anne Thibaudeau, pour cette réussite et votent la résolution suivante :

Résolution AG21-03

Attendu :

- que la demande d'admission de l'Association des retraitées et retraités de l'École de Technologie Supérieure (ARRÉTS) du 5 avril 2017 est conforme aux exigences de la Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ);

Sur la proposition de Claude Laferrière, avec l'appui de Magella Cantin, **il est résolu à l'unanimité** de ratifier la décision du Conseil d'administration d'admettre l'Association des retraitées et retraités de l'École de Technologie Supérieure (ARRÉTS) à la Fédération des retraités de l'Université du Québec.

4. Rapport de la vice-présidence à la trésorerie

4.1. État des résultats pour 2016-2017

La vice-présidente à la trésorerie, madame Hélène Laplante, présente l'état des résultats pour l'année 2016-2017. Elle précise qu'au niveau des charges, l'écart entre les prévisions 10 514 \$ et les dépenses réelles s'explique par la diminution du nombre de réunions du CRAC et du CIRAC et, en conséquence, des frais de voyage.

Elle ajoute qu'une demande sera formulée en début d'année 2018 pour le renouvellement de la subvention accordé à la FRUQ par l'Université du Québec.

Résolution AG21-04

Attendu:

. le dépôt par la vice-présidente à la trésorerie de l'état des résultats pour l'année 2016-2017;

. la recommandation favorable du Conseil d'administration;

Sur proposition de Clémence Neault, avec l'appui d'André Bédard, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'état des résultats de l'exercice 2016-2017.

4.2. Évolution de l'actif et bilan au 31 août 2017

La vice-présidente à la trésorerie, madame Hélène Laplante, présente l'évolution de l'actif et le bilan de la FRUQ pour l'exercice se terminant le 31 août 2017. Celle-ci rappelle que l'encaisse inclut un montant de 5 296,50 \$ pour le fonds de prévoyance, ce qui représente 50% des prévisions de dépenses.

Résolution AG21-05

Attendu:

. le dépôt par la vice-présidente à la trésorerie de l'état des résultats pour l'année 2016-2017;

. la recommandation favorable du Conseil d'administration;

Sur proposition de Magella Cantin, avec l'appui de Ghislain Laflamme, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter le dépôt de l'évolution de l'actif et du bilan pour l'exercice se terminant le 31 août 2017.

4.3. Prévisions budgétaires pour 2017-2018

Hélène Laplante, vice-présidente à la trésorerie, présente les prévisions budgétaires pour l'exercice 2016-2017. Compte tenu de la bonne santé financière de la FRUQ, il est prévu de maintenir le retour sur cotisation pour cette année. Elle rappelle également aux membres que le montant des charges devrait revenir à un niveau habituel en 2016-2017, ce qui explique le maintien de charges importantes pour les postes reliés à des dépenses de voyage.

Résolution AG21-06

Attendu:

. l'article 3.1.2.7 des *Statuts et règlements généraux* stipulant que l'assemblée générale adopte les prévisions budgétaires sur recommandation du Conseil d'administration;

. le dépôt par la vice-présidente à la trésorerie des prévisions budgétaires pour l'exercice 2017-2018;

. la recommandation favorable du Conseil d'administration;

Sur proposition de Clémence Neault, avec l'appui de Gaétan Naud, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter les prévisions budgétaires de l'exercice 2017-2018 telles que déposées.

4.4 Dépôt du dernier relevé bancaire pour 2016-2017

Hélène Laplante rappelle que les *Statuts et règlements généraux* de la FRUQ ont été modifiés l'an dernier afin de se conformer à la loi sur les comptables professionnels agréés (CPA) et qu'il avait alors été convenu de déposer à l'assemblée générale annuelle l'État des résultats et le Bilan du dernier exercice financier, de même qu'une copie du relevé bancaire de la FRUQ au 31 août de l'exercice financier. Conformément à ces dispositions, elle dépose le relevé bancaire du mois d'août 2017 qui constitue la preuve de l'état des revenus de la Fédération.

4.5. Cotisation des associations affiliées pour l'exercice 2017-2018

La vice-présidente à la trésorerie précise que l'assemblée doit approuver le montant des cotisations pour l'année 2017-2018. Au terme des échanges, les membres votent la résolution suivante :

Résolution AG21-07

Attendu:

- . les dispositions de l'article 3.1.2.4 des *Statuts et règlements généraux* précisant le rôle et les pouvoirs de l'assemblée générale;
- . l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2017-2018;
- . la bonne situation financière de la FRUQ;
- . la recommandation favorable du Conseil d'administration;

Sur proposition de Toussaint Fortin, avec l'appui de Dominique Légaré, **il est résolu à l'unanimité** de maintenir la cotisation des associations affiliées à 4 \$ par membre cotisant pour l'année 2018-2019 et d'octroyer une réduction de 2 \$ par membre déclaré en 2016-2017 applicable sur la cotisation à payer pour l'exercice financier 2017-2018.

L'assemblée félicite madame Laplante pour la rigueur et la qualité du travail effectué à titre de responsable des finances de la FRUQ.

4.6 Soutien aux associations éloignées

Hélène Laplante rappelle qu'une politique de soutien aux frais de séjour et de déplacement pour les régions éloignées a été mise en place en 2002. La révision de cette politique par le Comité exécutif de la FRUQ en 2012 a donné lieu, notamment à un tableau détaillé des frais de séjour et de déplacement acceptés pour les régions éloignées en considérant une médiane. Suite à l'acceptation de l'ARRÊTS, il y a lieu de revoir la répartition de ces frais.

Le tableau suscite des commentaires, notamment sur le mode de calcul de la distance; l'âge des membres et les difficultés que suscitent les rencontres qui nécessitent des déplacements aller-retour dans une même journée pour les résidents de Montréal et les environs; les contraintes que constituent les déplacements pour les associations qui disposent d'un budget restreint.

Au terme des échanges, les membres votent la résolution suivante :

Résolution AG21-08

Attendu:

- . le tableau *Fédération des retraités de l'Université du Québec – Soutien en frais de déplacement et d'hébergement aux associations éloignées*;
- . les commentaires émis en séance ;

Sur proposition de Ghislain Laflamme, avec l'appui de Magella Cantin, **il est résolu à l'unanimité**

- de mandater le Conseil d'administration de procéder à la révision de la grille des frais de séjour et de déplacement en soutien aux régions éloignées et de la soumettre pour approbation à la prochaine assemblée générale;
- que cette grille soit appliquée rétroactivement à compter de novembre 2017.

5. Rapport des responsables des dossiers majeurs

5.1. Rapport 2016-2107: Assurances collectives

Le responsable du dossier des assurances collectives, monsieur Pierre Laplante, présente le rapport annuel de la FRUQ en matière d'assurances collectives.

Il a procédé à la mise à jour de l'onglet assurances sur le site de la FRUQ en date du 1^{er} juillet 2017 avec l'ajout du régime Privilège de la SSQ et un résumé des principaux avantages de la couverture offerte par l'AQRP-La Capitale. M. Laplante rappelle qu'il est disponible pour présenter ce document aux groupes qui en font la demande, les frais de représentation étant assumés par la FRUQ dans un tel cas.

Durant la dernière année, monsieur Laplante a répondu à une douzaine de demandes d'information et de conseil de la part de retraités qui approchaient 65 ans ou au moment de la prise de la retraite pour d'autres.

Il a participé à deux réunions du Comité réseau des assurances collectives (CRAC), les 16 décembre 2016 et 12 mai 2017.

M. Laplante signale qu'il a peu participé aux réunions du Comité Intersyndical sur les régimes de retraite et les assurances collectives (CIRRAC) durant la dernière année, car les discussions ne portaient, pour l'essentiel, que sur le régime de retraite.

Claude Laferrière témoigne de la qualité de la couverture des assurances collectives en donnant en exemple un accident survenu à sa conjointe lors d'un voyage au Mexique. Il précise que tous les frais médicaux et les médicaments ont été remboursés.

Les membres reçoivent avec satisfaction ce rapport sur les assurances collectives et remercient monsieur Laplante pour le travail effectué dans ce dossier.

5.2. Rapport 2016-2107 : Régimes de retraite

Le responsable du dossier des régimes de retraite, monsieur Gaétan Naud, présente le rapport annuel de la FRUQ sur les régimes de retraite.

Au 31 décembre 2016, la caisse de retraite a eu un rendement supérieur aux prévisions, soit 8,5 %. Malgré ce bon rendement, l'indexation pour les années 2005 et les suivantes ne pourra être versée. Cependant la table réseau en est venue, en mars 2017, à une entente dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'annulation de la rétroactivité de l'indexation promise pour les années 2005 à 2017;
- l'effort intergénérationnel pour les personnes actives et retraitées, ce qui représente une somme de plus de 200 M;
- l'indexation promise **DOIT** accumuler environ 600M dans une réserve avant d'être versée et, selon le RRUQ, le premier versement de cette indexation ne peut se faire avant 20 à 30 ans

Toutefois, l'indexation pour 2005 à 2017 est remplacée par une indexation conditionnelle qui prévoit :

- la création d'un fonds composé de 1,15 % de la cotisation de l'employeur pour l'INDEXATION CONDITIONNELLE (entre 7 et 8 millions par année);
- la durée minimale de ce fonds sera de 3 ans;
- l'estimation de la masse salariale de l'Université du Québec est de 620 millions par année.
- une évaluation actuarielle faite à chaque année, **si** la cotisation ne dépasse pas 22 % ;
- l'indexation 2005-2017 qui sera versé entre mars et août de l'année suivante;
- l'indexation est basée sur l'IPC de **l'année précédente** et non selon les années 2005-2017;
- le versement de l'indexation selon un ratio de la somme disponible (7 à 8 millions) par rapport au montant du calcul de l'inflation (IPC) de l'année précédente.
- le début de l'entente serait le 1^{er} janvier 2018 et donc un **premier** versement de l'indexation conditionnelle entre mars et août 2019.
- l'indexation des années après 2017 serait à **75 % de l'IPC**, mais à 100 % pour les années avant 2005.

La cotisation patronale est fixée à 11 % pour au moins 3 ans, et par la suite pourra varier selon la situation financière, mais sans excéder 11 % ni diminuer sous le seuil de 10,5 %. Ce plancher de 10,5 % demeure en vigueur aussi longtemps que l'indexation n'est pas garantie à 75 % de l'IPC pour la période 2005-2017 par l'utilisation d'actifs.

La politique de financement sera désormais déterminée par la table réseau de négociation.

L'Assemblée reçoit avec satisfaction le rapport du dossier sur les régimes de retraite et remercie chaleureusement monsieur Naud pour sa grande disponibilité et la qualité du travail effectué dans ce dossier.

6. Portrait des associations affiliées et des services offerts aux membres de la FRUQ

La vice-présidente au secrétariat, Denise L'Archevêque, rappelle aux participants l'importance de la mise à jour annuelle du tableau "*Portrait des associations affiliées et des services offerts aux membres de la FRUQ*". En effet, ce tableau présente non seulement les données utiles à la vice-présidente à la trésorerie pour établir le montant des cotisations de chacune des associations, mais il constitue un inventaire très précieux des activités et des services offerts par la FRUQ et chacune de ses associations affiliées.

Elle remercie les associations qui lui ont procédé à la mise à jour de leurs données pour l'année 2016-2017 et invite les membres à lui faire parvenir, s'ils ne l'ont pas encore faite, toute information qui permettra de compléter ce tableau. Il sera ensuite transmis à l'ensemble des associations affiliées.

7. Rapport annuel 2016-2017 du Conseil d'administration

Le président, monsieur Serge Tessier, dépose et présente le rapport annuel du Conseil d'administration de la FRUQ pour l'année 2016-2017.

Il rappelle que le plan d'action de la Fédération pour l'année 2016-2017 est demeuré sensiblement le même que celui des années précédentes.

La FRUQ est maintenant constituée de 13 associations provenant des établissements formant le réseau de l'Université du Québec. Au cours de la dernière année, des démarches entreprises auprès de l'École de technologie supérieure (ETS) ont permis la création d'une association de retraités au sein de cette institution, l'ARRÉTS.

Le Conseil d'administration de la FRUQ a tenu deux réunions au cours de la dernière année, soit les 1^{er} mai et 11 octobre 2017. Ces rencontres ont porté essentiellement sur les suivis de la dernière assemblée générale et la préparation de la réunion actuelle. Entre ces réunions, les membres du conseil ont gardé contact, soit par courriel ou par téléphone.

Les membres du conseil responsables des dossiers majeurs, les assurances collectives et les régimes de retraite, se sont impliqués cette année encore dans diverses actions portant sur les enjeux reliés à ces deux dossiers. Principalement, il s'agit de répondre aux demandes d'information provenant de retraités ou de futurs retraités.

Serge Tessier souligne la participation de Suzanne Camirand de l'ARUQTR, de Jean Drouin de l'ARUQSS et de Pierre Laplante à titre de représentants des retraités au Comité réseau sur les assurances collectives (CRAC).

Au niveau des régimes de retraite, l'engagement de Gaétan Naud pour sa participation aux nombreuses réunions, que ce soit au Comité de retraite ainsi qu'au Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et sur les assurances collectives (CIRRAC) pour défendre les intérêts des retraités sur cet enjeu important doit être remarqué.

La vice-présidente au secrétariat, Denise L'Archevêque, en plus de veiller au bon fonctionnement des réunions du conseil d'administration et de la préparation de la tenue de l'assemblée générale, a poursuivi la mise à jour de la grille-synthèse décrivant les caractéristiques de chacune des associations membres.

Enfin, notre collègue Hélène Laplante, a mené encore cette année une gestion saine et rigoureuse des finances.

Au cours de la dernière année, bon nombre d'ententes avec des organismes externes ont été renouvelées en vue d'offrir des tarifs préférentiels aux membres des associations de retraités tels que, la chaîne Gouverneur Hôtels, Best-Western Plus Québec centre-ville, Clarion hôtel, devenu Travelodge, et Crown-Plaza Gatineau-Ottawa. L'entente avec l'organisme EurocarTT pour la location d'auto en Europe a aussi été renouvelée.

L'offre d'activités sociales et culturelles à l'ensemble des membres des associations s'est poursuivie. Conscient du travail de coordination que nécessite l'organisation de ces activités, Serge Tessier tient à remercier la direction des associations concernées en espérant que d'autres associations proposeront des activités à l'ensemble des membres au cours des prochaines années.

Enfin, le financement de la FRUQ provient principalement des cotisations des associations affiliées ainsi que de l'appui financier du siège social de l'Université du Québec qui lui accorde

une somme de 3 500\$ ainsi qu'une allocation annuelle de 1 800\$ pour la participation des représentants des retraités aux réunions réseau sur les dossiers importants que sont les assurances collectives et les régimes de retraite.

Le rapport annuel 2016-2017 sera disponible sur le site web de la FRUQ au cours des prochains jours.

L'assemblée reçoit le rapport annuel 2016-2017 du Conseil d'administration et remercie les autres membres du Conseil pour tout le travail effectué en 2016-2017.

8. Ratification des actes posés par le Conseil d'administration

Le président Serge Tessier rappelle que les principaux actes posés par les administrateurs de la FRUQ au cours du dernier exercice ont été détaillés dans le rapport annuel présenté précédemment et invite les membres à procéder à leur ratification.

Résolution AG21-09

Attendu:

- . l'article 3.1.2.14 des Statuts et règlements généraux qui stipule que l'assemblée générale ratifie annuellement les actes des administrateurs;
- . le dépôt du rapport annuel 2016-2017 du Conseil d'administration et l'avis d'inscription déposé par le président Serge Tessier;

Sur proposition de Claude Beauregard, avec l'appui de Magella Cantin, **il est résolu à l'unanimité** de ratifier les actes posés par les administrateurs de la FRUQ au cours de l'année 2016-2017.

9. Élections et nomination au Conseil d'administration fin de mandat

9.1. Désignation d'une ou d'un président et d'une ou d'un secrétaire d'élection

Le président Serge Tessier demande à l'assemblée de désigner deux personnes pour assurer les rôles de président et de secrétaire d'élection.

Il invite Pierre Laplante et Gaétan Naud à agir respectivement à titre de président et de secrétaire d'élection. Messieurs Laplante et Naud acceptent d'être candidats à ces fonctions. Il n'y a pas d'autre candidature.

Résolution AG21-10

Sur proposition de Serge Tessier, avec l'appui de Magella Cantin, **il est résolu à l'unanimité** d'élire Pierre Laplante et Gaétan Naud respectivement président et secrétaire d'élection.

9. 2. Élection à la vice-présidence à la trésorerie

Le président d'élection Pierre Laplante procède à l'ouverture des candidatures au poste vice-présidente ou de vice-président à la trésorerie.

En l'absence de candidature, Serge Tessier demande à madame Laplante si elle accepte d'être candidate à ce poste pour un second mandat. Celle-ci se dit prête à accepter ce mandat mais pour une durée d'une année seulement.

Résolution AG21-11

Sur proposition de Serge Tessier, avec l'appui de Clémence Neault, **il est résolu à l'unanimité** d'élire madame Hélène Laplante au poste de vice-présidente à la trésorerie pour un second mandat d'un an.

La période des élections étant terminée, le président Serge Tessier remercie le président et le secrétaire d'élection pour leur travail.

9.3. Nomination d'une ou d'un responsable du dossier *Régime de retraite*

Le président informe l'assemblée que le poste de responsable du régime de retraite doit être renouvelé. Il informe l'assemblée que le Conseil d'administration recommande de nommer Gaétan Naud pour un autre mandat de deux ans à titre de responsable du dossier des régimes de retraite et que ce dernier a accepté ce renouvellement de mandat.

Résolution AG21-12

Attendu la recommandation favorable du Conseil d'administration;
Sur proposition de Hélène Laplante, avec l'appui de Ghislain Laflamme, **il est résolu à l'unanimité** de nommer monsieur Gaétan Naud à titre de responsable du dossier Régime de retraite pour un mandat de deux ans.

Le président Serge Tessier remercie monsieur Naud pour tout le travail réalisé dans ce dossier majeur et le félicite pour ce nouveau mandat.

9.4. Désignation de trois délégués au Comité réseau sur les assurances collectives

Le président informe que les trois postes de délégués au Comité réseau sur les assurances collectives doivent être renouvelés. Les délégués Pierre Laplante, Suzanne Camirand et Jean Drouin ont répondu favorablement à la demande du président de renouveler leur mandat pour une durée de deux ans.

Résolution AG21-13

Attendu la recommandation favorable du Conseil d'administration;
Sur proposition de Magella Cantin, avec l'appui de Jean-Claude Montplaisir, **il est résolu à l'unanimité** de nommer madame Suzanne Camirand ainsi que messieurs Pierre Laplante et Jean Drouin à titre de délégués du Comité réseau sur les assurances collectives pour un autre mandat de deux ans.

La période des élections étant terminée, le président Serge Tessier remercie le président et le secrétaire d'élection pour leur travail.

10. Tour de table des associations affiliées

Les représentants des associations affiliées à la FRUQ présentent à leurs collègues un aperçu des activités réalisées dans leur association et les défis qu'ils rencontrent. Voici un bref compte-rendu de quelques éléments clés de leur présentation.

ARUQO :

Après avoir connu des difficultés de recrutement pour combler des postes au sein du Conseil d'administration, il y a lieu de se réjouir car un nouveau CA représentatif de toutes les catégories de personnel a été élu lors de la dernière Assemblée générale tenue récemment. L'université du 3^e âge est l'un des projets actuellement sur la table.

APRES-INRS :

Le site web constitue le lieu important d'information sur l'Association, notamment pour connaître les dernières activités ou celles à venir. Le problème auquel est actuellement confronté l'association est le recrutement, les retraités étant dispersés un peu partout sur le territoire, mais résidant principalement à Québec et Montréal. Le défi est de constituer un noyau de retraités et de leur offrir des avantages qui seront susceptibles de les retenir. Le recrutement des nouveaux retraités s'avère difficile.

ARUQTR :

La bonification du site web et l'amélioration des communications avec les membres étaient au cœur de préoccupations de la dernière année. La nouveauté : l'hommage à un retraité remarquable souligné lors de la fête de la reconnaissance, organisée par l'Université.

APRR-UQTR :

Deux dossiers importants ont retenu l'attention : le site web et le recrutement des retraités. À l'occasion du 50^e anniversaire de l'UQTR, un comité histoire a été mis sur pied. Une participation à la revue historique régionale Empreintes a également retenu l'attention.

ARENAP :

L'association a noté une forte participation aux activités, soit 55%. Compte tenu de la localisation des membres à Québec et à Montréal, des activités sont organisées par chaque groupe et une activité commune pour les deux groupes est proposée une fois par année. La participation à l'organisation des activités est également bonne. L'anniversaire des membres est souligné par un contact personnalisé et également afin de créer des liens entre les membres. Afin d'inciter les personnes à s'impliquer, le mandat maximum des administrateurs est de quatre ans.

ARRUQAR:

Il est difficile d'assurer une rotation pour combler les postes au sein du CA et de recruter de nouveaux membres. À cela s'ajoute le fait que les membres sont répartis entre Rimouski et Lévis. L'Association participera à tous les événements organisés pour souligner le 50^e anniversaire de l'UQ,

ARUQAC :

L'Association fait face aux mêmes problèmes que ceux exprimés précédemment : difficulté de recrutement des nouveaux membres et d'assurer un renouvellement des candidats aux postes à combler au CA.

APR-UQAM:

La difficulté de recruter des membres et d'assurer une rotation au CA est un problème auquel l'Association est confrontée. Pour le 25^e anniversaire de l'APR-UQAM, plusieurs activités ont été préparées pour marquer cet événement, dont la remise de 25 prix.

ARRÉTS

L'Association a fait face à plusieurs difficultés lors de sa mise sur pied. Les problèmes évoqués, difficulté de recrutement de membres et d'administrateurs, font également partie des préoccupations. Il s'avère difficile d'avoir accès à la liste des retraités. Une brochure descriptive de l'Association à remettre aux futurs retraités a été élaborée.

ARUQSS :

Durant la dernière année, l'Association s'est incorporée afin de pouvoir se prévaloir d'une assurance responsabilité et ainsi protéger administrateurs et participants lors des activités. Parmi les activités offertes durant l'année, un voyage à Ottawa et le tournoi de golf.

ARTELUQ :

Les difficultés évoquées pour le recrutement des membres et le remplacement des administrateurs sont aussi celles vécues par l'Association. La participation aux activités est demeurée sensiblement la même que les années antérieures. Montréal, qui compte un petit nombre de retraités, s'est fixé comme objectif de tenir une activité par saison.

ARUQAT :

Un protocole pour baliser les invitations aux activités de l'Université et la diffusion de l'information en utilisant l'adresse de messagerie de l'ARUQAT et non celle des retraités a été établi. Une brochure à remettre aux futurs retraités a été élaborée.

Plusieurs associations ont souligné la difficulté de recruter des membres parmi les nouveaux retraités. Cette situation pourrait faire éventuellement l'objet d'une discussion plus approfondie.

11. Divers

Se référant au procès-verbal sur la cotisation des membres transfuges et à la demande de Ghislain Laflamme, les membres sont invités à faire connaître leur point de vue sur ce sujet.

André Bédard souligne que l'on est d'abord et avant tout retraité d'un établissement, et par conséquent membre de l'association de retraité de cet établissement. Un membre transfuge, qui habite une autre région par exemple, peut participer aux activités de cette association.

À la question de Serge Tessier à savoir si l'on peut légiférer à ce sujet, Pierre Laplante précise qu'il n'appartient pas à la FRUQ d'interférer dans la gestion des associations, son rôle étant d'informer sur les différentes pratiques.

Clémence Neault ajoute que chaque association est autonome et, selon sa réglementation, il lui appartient d'accueillir ou non des retraités qui étaient membres ou non de d'autres associations. Pour sa part, l'ARUQSS a intégré des personnes qui souhaitaient joindre leur rang, qu'elles proviennent ou non de d'autres associations.

Ghislain Laflamme ajoute que de tels transfuges sont susceptibles de contribuer à l'effritement d'une association et qu'il serait bien d'indiquer que la sollicitation n'est pas permise.

Au terme des échanges, les membres conviennent qu'il appartient à chaque association de gérer la demande d'une personne qui n'est pas un retraité de son établissement conformément à sa réglementation. S'il y avait abus, ce qui n'est pas le cas actuellement, la FRUQ pourrait alors saisir les membres de la problématique.

12. Présentation des faits marquants du réseau de l'Université du Québec au cours de la dernière année.

Le président Serge Tessier invite monsieur Martin Hudon, adjoint au secrétaire général de l'Université du Québec et conseiller juridique, à faire état des faits marquants du réseau de l'Université du Québec en 2016-2017.

Monsieur Hudon présente d'abord une vidéo présentant les faits marquants des établissements du réseau en 2016-2017.

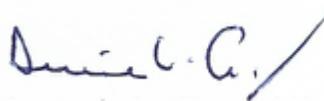
Par la suite, il souligne les arrivées et les départs survenus dans la direction du réseau au cours de la dernière année. Il rappelle que le Gouvernement du Québec a annoncé son intention de réinvestir dans l'éducation, ce qui serait très apprécié après quelques années de coupures budgétaires et une hausse des frais de scolarité pour les étudiants français. Enfin, il souligne les efforts importants réalisés pour mieux positionner le réseau de l'Université du Québec auprès des organismes fédéraux.

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président Serge Tessier lève l'assemblée à 12 h 30 et invite les participants à poursuivre leurs échanges dans le cadre du dîner offert par le siège social de l'Université du Québec.



Le président d'assemblée
Serge Tessier



La secrétaire d'assemblée
Denise L'Archevêque